

Livret d'Accueil 6^{ème}

Et nouveaux arrivants



Infos pratiques

Collège Jacques Mauré



LA FCPE VOUS ACCOMPAGNE POUR LA RENTRÉE

Sommaire

Venir au collège	p.2
Rentrée des 6èmes	p.3
Régimes de sortie	p.3
Outils d'information	p.5
Règlement Intérieur	p.9
Réunions	p.9
Pause méridienne et cantine	p.10
Manuels scolaires	p.11
Devoirs faits	p.12
UNSS	p.12
Langues Vivantes et options	p.12
Technologie	p.12
Contacts	p.14

A chaque rentrée scolaire, notre Fédération de Parents d'Elèves (FCPE) reçoit de nombreuses questions de parents sur le fonctionnement du collège.

C'est pour cette raison que nous avons décidé de créer un livret d'accueil destiné aux 6^{ème}, CM2, mais également aux nouveaux arrivants sur notre commune.

Nous avons essayé de synthétiser les questions les plus fréquentes. Si vous ne trouvez pas les réponses, n'hésitez pas à nous contacter !


fcpecollegecastelginest@gmail.com



En Bus

⇒ Pour les castelginestois : 2 possibilités

Le Conseil Départemental attribuera l'accès à la navette ou au bus Tisseo selon le lieu d'habitation. Pour bénéficier du transport gratuit (bus ou navette), il faut habiter à plus de 1km à vol d'oiseau du collège.

- 1) **La navette du Conseil Départemental** : **deux rotations sont effectuées chaque jour**. La première a lieu le matin pour une arrivée avant les cours de 8h30 et la deuxième le soir à la fin des cours vers 17h15.
- 2) **Bus Tisseo** : **gratuité des bus Tisseo pour se rendre au collège (un trajet aller-retour par jour)**. Sur le site de Tisseo, vous pouvez obtenir les trajets de bus afin de déterminer l'arrêt le plus proche de votre domicile. **La carte est à demander au Conseil Départemental.** 

⇒ Pour les bruguiérois : Plusieurs bus départementaux gratuits desservent Bruguières. La carte de l'élève est à récupérer fin août à la mairie de Bruguières.

Une rotation est organisée le matin un peu avant 8h pour une rentrée à 8h30 au collège, puis une rotation à 17h05/10 pour une arrivée sur Bruguières vers 17h20.

Pour profiter des trajets en bus (navette ou bus Tisseo) pour les 2 communes, une demande doit être effectuée sur le site du Conseil Départemental : <https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr/>

En Voiture

Le « **dépose-minute** » est à privilégier. Le parking situé devant le collège a un nombre de places très limité.

A vélo / Trottinette / Skate/ Scooter



Le collège dispose d'un garage à vélos en sous-sol sous vidéo surveillance. **Pensez à prévoir un cadenas.**

L'organisation de la rentrée des classes de 6^{ème}

Pour les 6^{ème}, la principale du collège et son adjointe accueillent tous les parents et les élèves dans l'enceinte du collège. Afin de leur permettre de découvrir leur environnement et se repérer, les élèves 6^{ème} seront seuls le 1^{er} jour de la rentrée. Les autres classes 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} rentrent le jour suivant. Après le discours d'accueil, les élèves sont appelés et regroupés par classe avec leur professeur principal. Une **réunion d'accueil** avec les parents a ensuite lieu afin d'expliquer le fonctionnement de l'établissement. Elle dure généralement jusqu'à 9h30/10h maximum.

Régime de sortie des élèves

Les parents choisissent, au moment de l'inscription de leur enfant, le régime de sortie de l'établissement. **Il est possible de modifier le régime de l'élève en cours d'année sur demande écrite.** Ces régimes sont précisés en dernière page du carnet de correspondance. **Votre enfant doit avoir son carnet en permanence dans son cartable. Il doit le présenter aux surveillants présents au portail pour pouvoir entrer et mais aussi pour sortir avant 17h Sinon votre enfant sera dirigé en étude surveillée).**

Voici les 3 régimes proposés par le collège :



Régime 1 (Tampon Rouge) :

L'élève est présent au collège de 8h30 à 17h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 8h30 à 12h30 le mercredi sans exception. En cas d'absence de cours en début ou en fin de journée, l'élève est tenu d'être présent au sein de l'établissement, en étude surveillée, sur ces créneaux.



Régime 2 (Tampon Bleu) :

L'élève est présent au collège aux horaires de son emploi du temps habituel.

Par exemple, si l'emploi du temps habituel indique que votre enfant finit à 16h tous les lundis ou un lundi sur 2 (les emplois du temps alternent sur 2 semaines : A ou B), sur présentation de son carnet de correspondance, il sera autorisé à sortir à 16h.

En cas de modification de l'emploi du temps habituel :

- **Si l'emploi du temps est modifié le jour même**, l'élève devra rester en étude surveillée jusqu'à l'horaire indiqué dans son emploi du temps habituel.
Par exemple, si l'emploi du temps habituel indique que votre enfant finit à 16h et que le cours de 15h à 16h est supprimé le jour même, il restera en étude surveillée jusqu'à 16h.
- **Si l'emploi du temps est modifié la veille** (mise en ligne 24h au moins avant sur Pronote), l'élève sera autorisé à sortir au nouvel horaire.
Par exemple, si l'emploi du temps habituel indique que votre enfant finit à 16h et que le cours de 15h à 16h est supprimé dans PRONOTE la veille, sur présentation de son carnet de correspondance, il sera autorisé à sortir à 15h.



Régime 3 (Tampon Vert) :

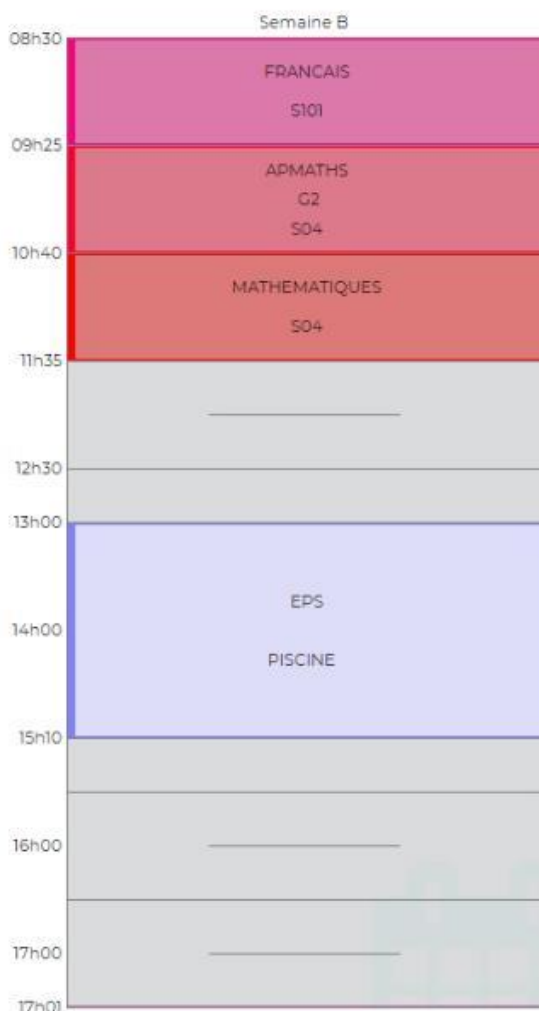
L'élève est présent au collège aux horaires de son emploi du temps habituel. En cas de modification de l'emploi du temps habituel, l'élève a le droit de quitter l'établissement plus tôt ou bien commencer plus tard le matin (sans délai d'annonce sur Pronote).

Ex : si l'emploi du temps habituel indique que votre enfant finit à 16h et que le cours de 15h à 16h est supprimé le jour même ou avant, sur présentation de son carnet de correspondance (qui indique son régime3), il sera autorisé à sortir à 15h.

Attention, pour les demi-pensionnaires des régimes de sortie 2 et 3 (tampons verts et bleus) en cas d'absence de cours l'après-midi aucune sortie ne sera autorisée avant le repas. Les élèves du 1^{er} service pourront quitter le collège à 12h30 et ceux du 2^{ème} service à 13h55. Les sorties en milieu de journée ne sont pas autorisées (s'il y a un trou dans le planning)

Pour mieux comprendre les régimes : voici un exemple

Pour cet emploi du temps :



Cas 1 : Aucune modification d'emploi du temps

En régime 1, l'élève doit être présent au collège de 8h30 à 17h.

En régime 2 et **en régime 3**, l'élève doit être présent au collège de 8h30 à 15h10.

Cas 2 : Le professeur d'EPS est absent et cela était prévu (annoncé au moins la veille) :

En régime 1, l'élève doit être présent au collège de 8h30 à 17h.

En régime 2 et **en régime 3**,

- Si l'élève est externe, il doit être présent au collège de 8h30 à 11h35 ;
- Si l'élève est demi-pensionnaire, il doit être présent au collège de 8h30 à 12h30. Il pourra sortir après son repas à la cantine.

Cas 3 : Le professeur d'EPS est absent le jour même :

En régime 1, l'élève doit être présent au collège de 8h30 à 17h.

En régime 2, l'élève doit être présent au collège de 8h30 à 15h10.

En régime 3

- Si l'élève est externe, il doit être présent au collège de 8h30 à 11h35 ;
- Si l'élève est demi-pensionnaire, il doit être présent au collège de 8h30 à 12h30. Il pourra sortir après son repas à la cantine.

Le carnet de correspondance :

C'est le document officiel permettant la communication entre la direction et les parents. Il est essentiel que **votre enfant le conserve en permanence dans son cartable** et que vous le consultiez tous les jours. Il sera remis à la rentrée à chaque élève. La perte du carnet de correspondance doit immédiatement être signalée à la vie scolaire. 5€ environ vous seront demandés pour le remplacer.

Sur la dernière page du carnet de correspondance

La **photo d'identité** de votre enfant doit être présente (**C'est obligatoire**).

Les **régimes de cantine et de sortie** sont précisés et doivent être **signés** rapidement par un parent.

L'**emploi du temps temporaire**, qui sera réajusté durant le mois de septembre, sera également présent.

Ce planning est organisé sur 2 **semaines Semaine A ou Semaine B**. Les cours ne contenant pas les lettres A ou B ont lieu chaque semaine, par contre les autres ont lieu par alternance (toutes les deux semaines) dans la semaine associée. La dénomination des semaines A et B figure dans la couverture arrière du carnet de correspondance



Calendrier scolaire 2022/2023

Le calendrier scolaire 2022/2023 est présenté sous forme de grille mensuelle. Les mois sont : Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet. Les jours de la semaine sont indiqués. Des lettres A et B sont placées dans les cases de jours pour indiquer les semaines de cours. Les lettres A et B alternent toutes les deux semaines. Les jours de vacances sont également indiqués.

Cela paraît compliqué mais vous verrez, on s'y fait facilement ! N'oubliez pas de regarder le planning de vos enfants tous les soirs sur **Pronote** !



- Les absences :

Toutes les absences doivent être justifiées.



Il existe 2 types d'absences :

1) Les absences 'classiques' :

Toute absence (anticipée ou non) doit faire l'objet d'un billet d'absence remis et signé par la Vie scolaire.

ABSENCE N° 6	ABSENCE N° 6
du _____ à _____ h	Nom _____
du _____ à _____ h	Prénom _____ Classe _____
Motif _____	Absent(e) depuis le _____ à _____ h
Retour le _____ à _____ h	Retour le _____ à _____ h
Carnet présenté le _____	Motif _____
Signature Vie Scolaire _____	Signature Représentant(e) légal(e) _____

Lorsque vous savez à l'avance que votre enfant va être absent, remplissez au plus tôt le billet d'absence et faites le signer par la vie scolaire.

Si l'absence était imprévue (maladie), il faut **prévenir la vie scolaire** :

- Par téléphone [05 62 75 96 19](tel:0562759619)
- Par mail : vie-scolaire1.0311720b@ac-toulouse.fr

2) Les demandes d'autorisation exceptionnelle de sortie :

Il ne faut pas confondre les billets d'absence et les demandes d'autorisation exceptionnelle de sorties. **Ces dernières doivent faire l'objet d'une demande au moins 24h à l'avance et concerne les absences qui ont lieu dans la journée après que l'enfant soit déjà entré au collège.**

Par exemple, votre enfant finit à 16h mais vous devez exceptionnellement le récupérer à 15h pour un RDV. Ce billet devra être signé par la direction et présenté au portail. Il est important de noter que l'enfant ne pourra sortir qu'en cas de présence d'un adulte responsable et ce quel que soit son régime de sortie.

The image shows two forms side-by-side. The left form is titled 'SORTIE EXCEPTIONNELLE N°' and the right is 'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE SORTIE N°'. Both forms have a header with the title and a sub-header 'Je sollicite une autorisation de sortie pour'. The left form has fields for 'le' (date), 'de' (start time), 'à' (end time), and 'Motif'. It has checkboxes for 'Autorisé' and 'Refusé' and a signature line for 'Signature du Chef d'établissement'. The right form has fields for 'l'élève' (name), 'Classe de', 'le' (date), 'de' (start time), 'à' (end time), and 'Motif'. It has a signature line for 'Signature Représentant(e) légal(e)'. Both forms have a 'Date' field at the bottom.

- Les retards

Au-delà de 15 minutes de retard, les élèves sont dirigés en étude surveillée. Le retard est signalé dans le carnet de correspondance et sur Pronote.

- Dispense d'éducation physique

Pour une dispense d'une séance, l'élève doit présenter son billet d'inaptitude d'EPS rempli au préalable par les parents professeur d'EPS, puis à la vie scolaire une fois signée par le professeur. Le professeur décidera si l'élève est présent en cours sans participer ou s'il va en permanence.

The image shows two forms side-by-side. The left form is titled 'INAPTITUDE D'E.P.S. N°' and the right is 'DEMANDE D'INAPTITUDE D'E.P.S. N°'. Both forms have a header with the title and a sub-header 'Je sollicite une autorisation de sortie pour'. The left form has fields for 'Du' (date), 'Motif', 'Certificat médical daté du', and 'Signature Professeur d'EPS'. It has checkboxes for 'Avec certificat' and 'Sans certificat'. The right form has fields for 'NOM', 'Prénom', 'Classe', 'Du' (date), 'Motif', and 'Certificat Médical en date du'. It has checkboxes for 'AVEC CERTIFICAT' and 'SANS CERTIFICAT' and a signature line for 'Signature Représentant(e) légal(e)'. Both forms have a 'Date' field at the bottom.

Au-delà de deux séances consécutives, un certificat médical est exigé. Les élèves dispensés peuvent, après accord du professeur et de la vie scolaire, arriver plus tard au collège ou le quitter plus tôt selon leur emploi du temps.

L'ENT (Espace Numérique de Travail) :

L'ENT simplifie pour les parents l'accès au suivi et à l'accompagnement de la scolarité des enfants et donne accès pour les élèves à l'ensemble des services numériques de l'école au lycée.

Seront créées, chacune avec leur propre identifiant et mot de passe :

- ✓ Une session par enfant scolarisé
- ✓ Une session par parent pour suivre la scolarité de tous vos enfants.

Cet outil est un **site internet** qui regroupe de nombreuses informations :

- ✓ Les devoirs
- ✓ La messagerie (enseignants, Vie Scolaire ...)
- ✓ Les contenus pédagogiques

L'accès au site de l'ENT se fait par Educonnect.

Le collège vous transmettra toutes les démarches pour y parvenir : en premier lieu créer un compte Educonnect transmis par l'école primaire en fin de CM2.



Il existe aussi l'**application skolengo** pour les smartphones qui reprend quelques fonctionnalités de l'ENT (messagerie, les devoirs...)

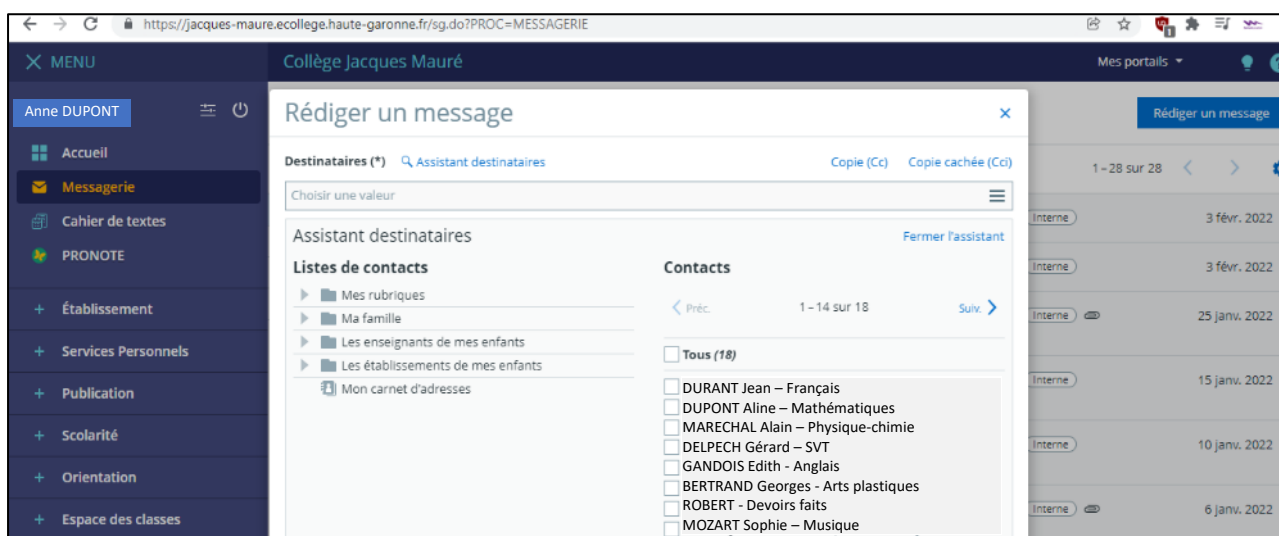
Messagerie



Il est important de noter que la messagerie est à utiliser **de manière courtoise**. Trop de manque de civisme est à déplorer envers les enseignants ou l'administration du collège. Cela pourrait entraîner une suspension de ce service par le collège !

Pour accéder à la messagerie, cliquez sur « Messagerie ». Elle fonctionne comme toutes les messageries habituelles : vous pouvez consulter, supprimer, organiser et rédiger des messages.

Pour écrire un message, appuyer sur **“Rédiger un message”** situé en haut à droite de la page. Un nouveau formulaire apparaît. En premier lieu, vous devez choisir le(s) destinataire(s) de votre message en cliquant sur **« Assistant Destinataires »**. Une liste de contact apparaît et c'est à vous de sélectionner le destinataire (collège, enseignant...). Vous trouverez un exemple ci-dessous :



Sur la session des élèves, la messagerie permet également de communiquer entre élèves de la classe.

Accéder aux devoirs

Pour consulter les devoirs, cliquez sur **« Agenda »** et **« voir le Travail à venir »**.

En cas d'absence courte, l'élève peut se référer à ce qui est noté sur l'ENT. Certains enseignants mettent dans l'agenda le cours effectué. Sinon il faut créer un réseau d'entraide entre élèves ou parents d'élèves de la classe.

En cas d'absence longue, un dispositif de transmission du travail peut être mis en place. Il faut signaler la situation de l'élève au professeur principal et la vie scolaire pour le mettre en place.

Certains élèves vont créer un groupe **WhatsApp entre élèves (groupe classe)**, nous tenons à vous mettre en garde sur les risques de cette mise en place.

Ce réseau social n'est pas légal avant 13 ans. Ensuite, sans modérateur et surveillance parentale, **les dérives sont nombreuses !**



Emploi du temps

Attention, l'emploi du temps affiché sur l'ENT est moins fiable que celui de Pronote. Il est très fortement déconseillé de l'utiliser.



PRONOTE

Ce site internet vous permet d'accéder aux évaluations, aux observations de la vie scolaire et à l'emploi du temps de votre enfant. Les codes vous seront donnés courant septembre.

Accès à PRONOTE

Sur le site internet de l'ENT vous pouvez accéder au second outil important en cliquant **PRONOTE** ou en rejoignant la page <https://0311720b.index-education.net/pronote>.

Il existe également une **application** pour les smartphones.

Emploi du temps

C'est [l'outil de référence concernant l'emploi du temps](#). Celui qui est affiché prend en compte la semaine choisie (A ou B). Les modifications ponctuelles (absences de professeurs, cours déplacés, ...) y apparaissent également. Vous pouvez le consulter à tout moment pour vérifier les changements d'emploi du temps effectué au cours de la journée.

Vous pouvez également éditer au format PDF l'emploi du temps global de votre enfant.

Notation

Le collège fonctionne en trimestre. Il y a 3 conseils de classe par année et 3 bulletins scolaires. Ces derniers sont envoyés automatiquement par le collège le lendemain du conseil de classe et sont disponibles au format PDF.

Vous pouvez consulter les notes de vos enfants au jour le jour via l'outil PRONOTE

Les notes	Relevé	Bulletins	Graphes	Anciens bulletins
Détail des notes	Trimestre 1	Par ordre chronologique	Par matière	
11 sept.	HIST & GEO - EMC H1 Rédaction guidée Guerre totale	10,00/10		
	Moyenne classe : 9,89			
4 sept.	HIST & GEO - EMC Oral de début de séance sur la leçon	5,00/5		
	Moyenne classe : 4,67			

Règlement intérieur

Le règlement intérieur contient les règles essentielles au bon fonctionnement du collège mais également de nombreuses informations pratiques. Il est consultable en ligne sur l'ENT dans la rubrique Vie scolaire > Informations aux élèves.



Voici un rappel de quelques informations importantes :

- **Les horaires d'ouverture du portail :**

20 minutes avant les cours du matin et les temps de récréation de 10h20 et 14h50
5 min à chaque intercour.

Attention il faut être présent une dizaine de minutes avant les heures de cours.

- **Les horaires d'ouverture du collège :** 8h30 à 17h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et 8h30 à 12h30 le mercredi.



- **L'utilisation des téléphones portables est interdite dans l'enceinte du collège**

Si un élève a besoin de contacter ses parents, il peut aller à la vie scolaire et demander à les appeler.

- **Les collations :** les sodas et les aliments **gras et très sucrés** sont **interdits** (ex chips, bonbons,). Les compotes, les barres aux céréales, les fruits et les fruits secs sont par exemple acceptés.



Réunions et rencontres parents-professeurs

Courant septembre, **pour les 6èmes uniquement**, une réunion collective de rentrée est organisée, par classe où les parents vont être reçu par le professeur principal et une partie de l'équipe enseignant afin d'échanger sur la rentrée, les ressenti de ce début d'année, donner des conseils

Une réunion parents-professeurs est proposée dans toutes les classes durant l'année.

Si votre enfant est en difficulté, nous vous conseillons de contacter l'enseignant concerné ou le professeur principal sans attendre la fin du trimestre. En effet, au plus tôt le contact est établi et plus vite des solutions peuvent être apportées.

Pause méridienne et cantine

Il est possible de changer le régime de votre enfant en cours d'année (de demi-pensionnaire à externe et inversement).

La cantine

Un demi-pensionnaire mange obligatoirement 4 fois par semaine à la cantine (Lundi, mardi, jeudi et vendredi). **Il n'y a pas de cantine le mercredi.**

Il y a 2 services : 11h30-12h30 et 12h30-13h50.

L'ordre de passage des classes est affiché toutes les semaines sur les vitres de la vie scolaire et est déterminé en fonction des emplois du temps. **Chaque semaine le passage à la cantine est différent.**

Lorsque leur classe est appelée au micro, les élèves se présentent au réfectoire. Pour récupérer un plateau, les élèves passent la main dans une borne qui détecte le contour de leur main, auquel un code est associé.

SONT À L'HONNEUR CETTE SEMAINE



RÉGALEZ-VOUS

Les repas sont **cuisinés au sein du collège par un chef** et toute son équipe. Des menus **équilibrés** y sont préparés. Certaines semaines des thèmes sont proposées : semaine du goût (un légume par jour de l'entrée au dessert), semaine des langues, ...

Vous pouvez consulter les menus hebdomadaires sur l'ENT (site) :

	LUNDI	Mardi	Jeudi	Vendredi
Entrée	Pommes Cœur d'artichaut stragetti	Wings au thon Salade d'haricots rouges	Avec mozzarella Salade d'endives et croûton	Salade verte Bettecane hulis basilic
Plat principal	Omelette aux fines herbes	Steak haché de bœuf sauce potere	Sauté de poulet au citron	Côte de porc sauce moutarde à l'ancienne
Accompagnement	Epinards à la crème	Escabe de pomme de terre	Riz plat	Semoule
Produit laitier ou Dessert	Fromage Riz au lait	Fromage Yaourt	Fromage Crème dessert	Fromage Yaourt
Fruit	Fruit de saison Fruit de saison	Fruit de saison Fruit de saison	Fruit de saison Carottes d'hiver	Fruit de saison Fruit de saison



Paiement de la cantine

Attention, lors de l'inscription de votre enfant au collège, seule la personne inscrite sur la 1^{ière} ligne reçoit les factures. Elle recevra 3 factures par an par email. Le prix des repas de la cantine dépend du Conseil Départemental.

Le règlement de la cantine est effectué par chèque, espèce, télépaiement ou virement. Tous ces éléments seront notés sur la facture.

Voici un exemple de facture :

COLLEGE DE CASTELGINEST 1 RUE DU DOCTEUR MATEO 31780 CASTELGINEST 05 62 75 96 10		Année scolaire 2020/2021 1er trimestre Constatation n° 1 date d'émission : 10/11/20	
AVIS AUX FAMILLES			
Extrait du titre collectif des ordres de recettes rendu exécutoire conformément aux articles R. 421-67 du code de l'éducation et L. 252 A du Livre des Procédures Fiscales			
Elève : DUPONT Anne Classe : 5 ^B N° national : 110015272KB		Qualité : DEMI-PENSIONNAIRE DANS L'ETABLISSEMENT 4	
Rubriques	Débit	Crédit	Observations
Demi pension sur 4 jours	175.00		Article R. 531-52 du code de l'éducation Délibération N° 205596 15-10-2019 Conseil Départemental
Régularisations comptables		34.98	Délibération N° 205596 du 15-10-2019 du Conseil d'administration Trop perçu
A votre charge	140.02		
La somme de 140.02 euros est à verser avant le 25/11/20 soit : - par chèque bancaire établi à l'ordre de : COLLEGE DE CASTELGINEST - en espèces à la caisse du régisseur - COLLEGE DE CASTELGINEST - ou de l'agence comptable - LYCEE DES ARENES - par virement au compte de l'établissement - COLLEGE DE CASTELGINEST IBAN : FR76 1007 1310 0000 0010 0205 150 BIC : TRPUPFRP1 mention du virement : LARUE 6295 56			

En cas de difficulté de paiement, le collège reste à votre disposition pour vous aider à trouver une solution et vous guider pour solliciter le conseil départemental pour des aides financières.

Activités pendant la pause méridienne

Entre 11h35 et 13h55 (pause méridienne), les élèves sont surveillés par les AED (Assistants d'Education, appelés auparavant surveillants). Diverses animations sont proposées, elles sont affichées en vie scolaire et certaines sur l'ENT (section FSE).

Le F.S.E est une association d'élèves du collège qui a pour but **de promouvoir, coordonner et animer les activités périscolaires, culturelles et socio-éducatives**. Plus particulièrement, elle apporte une aide financière pour les sorties et voyages de ses adhérents. Elle gère et organise les activités encadrées par des adultes. Une adhésion de **7 euros** est demandée en début d'année pour chaque élève



- Voici quelques activités proposées en 2023-2024 **encadrée par des enseignants, AED, ou intervenants extérieurs** : par exemple : ateliers scientifiques, chorale, théâtre, dessin football, salsa, sophrologie, graphothérapie, ...
- Activités dans **le Foyer pour les adhérents à la FSE** (baby-foot...) possibles sur un temps limité (30min) pour favoriser la rotation des élèves.
- Les élèves ont aussi la possibilité de participer aux activités du **CLAC** (centre de loisirs associé au collège).

Les manuels scolaires

Les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement. Les enseignants donnent leurs instructions concernant les livres lors des premiers cours. **Il faut amener les livres uniquement si les enseignants le demandent (donc pas besoin lors du premier cours)**. Cela allègera le cartable de vos enfants.

Dans certaines matières (en français et en mathématiques), il est demandé l'achat d'un cahier d'exercices (environ 5 euros). Les enseignants donneront les références en début d'année.

Le Dispositif Devoirs Faits

Pour les élèves de 6^{ème}, le caractère **obligatoire** de ce dispositif n'est pas clairement défini.

Pour les autres niveaux : Ce sont des temps en petits groupes où les élèves peuvent faire leurs devoirs de façon plus accompagnée par des AED ou des professeurs. Cela nécessite que les parents préparent en amont chaque séance, en notant les devoirs à faire dans le cahier de liaison de devoirs faits.

L'inscription sur des créneaux se fait courant octobre **via la session de l'élève** (pas celle des parents). Des créneaux sont proposés dans la journée, l'inscription se fait sur 1 créneau où votre enfant aurait eu 1 heure d'étude.

Cette information sera donnée aux parents via le carnet de correspondance ou l'ENT. **L'engagement sera pour l'année.**

Association Sportive UNSS

L'Association Sportive du Collège de Castelginest, affiliée à l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), propose la pratique de plusieurs activités sportives essentiellement le mercredi après-midi. La licence est de 28€ par an.

En 2024, sont proposés : natation, badminton, tennis de table, volley, handball...

Langues Vivantes et options

En première langue (LV1) : anglais dès la 6^{ème}.

En seconde langue (LV2) : espagnol ou italien dès la 5^{ème}

Option latin dès la 5^{ème}. Le souhait est émis au 3^{ème} trimestre de la 6^{ème}. L'accès à cette option n'est pas automatique. Elle est soumise à l'accord du conseil de classe. **L'engagement pour cette option est de 3 ans.** L'arrêt en cours d'année ou en cours de scolarité est interdit, sauf acceptation exceptionnelle accordée par la direction de l'établissement.

Technologie

Depuis 2022, cette matière n'est plus dispensée en 6^{ème}.

La direction du collège a décidé de laisser aux élèves une heure de Sciences de la Vie et de la Terre, une heure de Physique-Chimie, une heure d'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) et une heure réalisée par les professeurs de technologies répondant au programme des trois autres matières.

Lexique

<u>AED</u> :	Assistant d'Education (Surveillant)
<u>CDI</u> :	Centre de Documentation et d'Information
<u>CPE</u> :	Conseiller Principal d'Education
<u>EMI</u> :	Éducation aux Médias et à L'information
<u>ENT</u> :	Espace Numérique de Travail
<u>EPS</u> :	Education Physique et Sportive
<u>FCPE</u> :	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
<u>FSE</u> :	Foyer Socio-Educatif
<u>LV</u> :	Langue Vivante
<u>UNSS</u> :	Union Nationale du Sport Scolaire

Délégués

Pour les élèves : Délégués de classe

Dans la classe, en début d'année a lieu à l'élection de deux délégués de classe. Ils devront représenter toute la classe : faire passer des messages, faire le lien entre les élèves et les adultes et représenter la classe aux conseils de classe pour ensuite faire un compte-rendu à chacun des élèves qui le demandera.

Pour les parents : Parents délégués

Vous pouvez être **délégué**, en adhérant à notre fédération. Vous pourrez ainsi **participer à la vie de votre enfant au sein du collège**. Vous pourrez assister aux conseils de classe. En tant qu'élu, vous pourrez également participer au conseil d'administration ou à des commissions spécifiques (conseils de discipline, commission cantine, par exemple).

Collège Jacques Mauré

1 rue de Dr Matéo 31780 Castelginest

Tél : 05 62 75 96 10

Tél vie scolaire : 05 62 75 96 19

Mail : 03117720b@ac-toulouse.fr



Le site du Conseil Départemental : <https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr/>

Nous espérons que ce livret vous aidera à mieux comprendre le collège ainsi que son fonctionnement. Si vous avez des questions, vous pouvez nous joindre via notre adresse email :

fcpecollegecastelginest@gmail.com

L'équipe FCPE du Collège de Castelginest – Bruquières

Pour mieux nous connaître,

Venez à notre l'Assemblée Générale de la FCPE du collège !

Elle a lieu début septembre.

Les enfants d'abord !

Vous pouvez [nous rejoindre](#) et vous inscrire pour participer aux conseils de classes et à bien d'autres choses si vous le souhaitez

Notre équipe est composée de **parents d'élèves** tous bénévoles qui offrent du temps et de l'énergie, (en fonction du temps que chacun peut donner) et toujours dans l'objectif d'assurer les meilleures conditions d'accueil et de prise en charge de nos collégiens !

Nous partageons tous les mêmes valeurs et laissons une large place au dialogue, aux échanges, en respectant les sensibilités de tous.

Bien qu'autonome et indépendant, notre conseil local a la possibilité de bénéficier d'aides diverses et de l'appui technique et juridique de la FCPE départementale et nationale.

Nous avons également accès à des formations pour nous aider à tenir au mieux notre rôle de représentants.

La présence et l'investissement des parents au sein du collège est primordiale !

La réussite et l'épanouissement de nos enfants ne peut se faire sans l'instauration d'une relation de confiance entre les adultes qui les entourent.